

Le 11 juin 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Réponse à la question écrite déposée par la députée de Westmount-Saint-Louis

Monsieur,

J'accuse réception de la question écrite du 15 mai 2019 de la députée de Westmount-Saint-Louis demandant de lui transmettre tous les documents, rapports, états de la situation, procès-verbaux, travaux, notes ou analyses produits par le ministère de la Famille sur la conciliation famille-travail-études depuis le 18 octobre 2018.

D'abord, j'aimerais rappeler que l'une des priorités de notre gouvernement est le bien-être des familles et l'amélioration de leurs milieux de vie. C'est pourquoi, il est important pour le ministère de la Famille de soutenir la conciliation famille-travail-études (CFTE) notamment, par l'instauration de mesures concrètes favorisant la recherche de l'équilibre entre les exigences et les responsabilités liées à la vie familiale, professionnelle et scolaire. À cet effet, nous avons récemment annoncé l'octroi d'une aide financière totale de 523 584\$ pour la réalisation de projets dans le cadre de deux programmes de CFTE, l'un destiné aux milieux de travail et l'autre à certains milieux d'enseignement pour les parents-étudiants.

Concernant la question de la députée de Westmount-Saint-Louis visant l'obtention de documents produits par le ministère de la Famille, nous invitons celle-ci à soumettre une demande d'accès au responsable de l'accès à l'information du ministère conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mathieu Lacombe

Mathieu Lacombe